

## Pour une gestion efficace et proactive des risques des catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux



**Amina Rouchati**  
Présidente  
de la commission



**Mohammed Fikrat**  
Rapporteur  
de la thématique

L'avis du CESE intitulé : «*pour une gestion efficace et proactive des risques et des crises des catastrophes naturelles : rôles et capacités des acteurs territoriaux*», s'est attaché à caractériser le dispositif actuel de gestion des risques et des crises de catastrophes naturelles. Il met spécifiquement en lumière les rôles et capacités des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de ce dispositif au regard des moyens qui leur sont octroyés, dans l'optique de renforcer la résilience des territoires face aux risques naturels. Il a été adopté à la majorité par l'Assemblée Générale du Conseil, tenue le 21 décembre 2023.

De par sa position géographique, ses spécifications géologiques et sa vulnérabilité par rapport au réchauffement climatique, **le Maroc est confronté à divers risques de catastrophes naturelles.**

Conscients de cette réalité, **les pouvoirs publics ont proactivement mis en place un dispositif pour renforcer la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles.** Ce dispositif englobe notamment, l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles 2020-2030, le renforcement des institutions chargées de l'observation et de l'alerte, ainsi que l'instauration de mécanismes de financement dédiés.

**Le séisme d'Al Haouz, survenu le 8 septembre 2023, a mis à l'épreuve les mesures préventives mises en place par les pouvoirs publics. Le dispositif préétabli a démontré son efficacité** en limitant considérablement les effets dévastateurs de cette catastrophe naturelle. De plus, cette tragédie a révélé **la profonde solidarité et la grande résilience de la communauté nationale**, qui s'est activement mobilisée pour soutenir les efforts de reconstruction et d'aide aux victimes. Cet élan de solidarité collective a non seulement facilité la gestion de la crise mais a aussi renforcé les liens sociaux, **illustrant un engagement communautaire profond.**

Néanmoins, les acteurs auditionnés et les experts consultés par le CESE s'accordent sur le fait qu'**une meilleure implémentation, au niveau territorial, dudit dispositif pourrait améliorer significativement la réactivité et l'efficacité des interventions d'urgence.** Ils adressent à cet égard un ensemble de défis qui restent à surmonter. Parmi eux, la prise de conscience encore insuffisante, par les acteurs territoriaux, de la culture de prévention et de gestion des risques naturels, la multiplicité et l'hétérogénéité des textes juridiques en vigueur, la faible capacité de résilience des infrastructures de base, ainsi que l'implication limitée des élus, de la société civile, du secteur privé et des chercheurs scientifiques dans la planification et l'exécution des mesures de prévention et d'intervention.

Sur la base d'un diagnostic partagé, le Conseil prône l'adoption d'une approche pro-active et intégrée pour renforcer la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles, particulièrement au niveau territorial, en mettant en avant six axes prioritaires :

➤ **Le premier axe vise à doter le dispositif actuel de gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles d'un cadre juridique dédié.** Pour ce faire, le CESE recommande :

- l'instauration d'une loi-cadre définissant les catastrophes naturelles, établissant des critères précis pour leur qualification, fixant des orientations stratégiques pour chaque phase (prévention, intervention d'urgence et reconstruction) et clarifiant les responsabilités des acteurs impliqués ;
- l'adaptation du cadre juridique existant concernant le littoral, l'urbanisme, l'habitat et l'aménagement des territoires, en y intégrant, de manière explicite, la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles.

➤ **Le deuxième axe vise à assurer un déploiement efficace et efficient du dispositif existant, en renforçant sa territorialisation.** Il est, à cet égard, recommandé de :

- intégrer, en les adaptant, les axes et objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles 2020-2030 dans les documents territoriaux (PDR, PDP, PAC) et dans les politiques publiques sectorielles ;
- renforcer la politique nationale d'évaluation des risques des catastrophes naturelles, en cartographiant les risques naturels au niveau régional ;
- accélérer la mise en place de l'observatoire national des risques naturels et sa territorialisation et doter les instituts de recherche de moyens adéquats pour améliorer les connaissances et l'expertise sur les risques spécifiques à territoire.

➤ **Le troisième axe vise à renforcer la résilience des territoires face aux catastrophes naturelles.** Pour cela, il est recommandé de :

- doter les territoires de moyens humains et matériels adaptés pour assurer une gestion efficace des plans d'urgence ;
- procéder à une réhabilitation des infrastructures et équipements publics, en imposant le respect des normes antisismiques dans les constructions et en rendant obligatoire l'utilisation des cartes de risques dans les documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme ainsi que dans les SRAT.

➤ **Le quatrième axe vise à asseoir la prise de conscience de la culture du risque par l'ensemble des acteurs territoriaux.** Il convient à ce titre de :

- intégrer la culture du risque dans les programmes de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
- organiser régulièrement des exercices de simulation pour tester les dispositifs existants et renforcer les compétences des acteurs concernés ;
- créer des réseaux spécialisés dans les premiers secours, l'aide aux sinistrés et l'accompagnement psychologique et encourager le volontariat dans la gestion des catastrophes naturelles.

➤ **Le cinquième axe a pour objectif de développer une stratégie de communication de crise dédiée aux catastrophes naturelles.** Il est recommandé dans cet axe :

- l'adoption d'une approche pro-active et intégrée pour la communication et l'information, utilisant les médias numériques audiovisuels et les réseaux sociaux dans le sens de diffuser des messages précis et opératoires sur la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles ;

• l'accélération de l'usage du digital dans la prévention des risques naturels, notamment par le développement de systèmes d'information géographique et l'utilisation de l'intelligence artificielle, afin de prédire les catastrophes naturelles et d'informer à l'avance la population sur les conduites préventives à adopter. Ces technologies peuvent également jouer un rôle crucial après la survenue d'une catastrophe, en matière de facilitation des opérations de secours et d'organisation des interventions de déploiement et de reconstruction.

↳ Le sixième axe poursuit la finalité de **renforcer et diversifier les sources de financements pour une réponse plus efficace aux effets des catastrophes naturelles**. Il est préconisé, dans ce sens, d'explorer des mécanismes financiers innovants tels que les assurances contre les risques naturels.



Télécharger lavis

